

L'INFO-ACG

Janvier 2016

N°123

SÉANCES DU COMITÉ DES 11 ET 25 JANVIER 2016

Projets fiscaux ayant des impacts sur les communes

Lors de la séance du Comité du 11 janvier 2016, M. S. Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge du Département des finances (DF), a eu l'occasion de présenter aux communes les récents développements relatifs à différents projets fiscaux impactant les

communes genevoises. Il était accompagné à cette fin de Mme Sarah Busca Bonvin, Directrice générale adjointe de l'Administration fiscale cantonale (AFC), et M. William Mgbaman, Secrétaire général adjoint du DF.

RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises)

Il a tout d'abord été rappelé que les enjeux de cette réforme sont considérables, aussi bien pour les communes que pour le canton, vu les répercussions que le succès ou non de cette réforme peuvent avoir sur toute l'économie genevoise et, par voie de conséquence, sur les recettes fiscales. Sont en effet concernés 22'000 emplois directs et 40'000 emplois indirects représentant des recettes fiscales de 1,3 à 1,4 milliards.

C'est pour ce motif que la stratégie du Conseil d'Etat n'a pas évolué, l'idée étant de protéger les entreprises et les emplois en jeu par un taux d'imposition unique fixé à env. 13%. Un tel taux apparaît en effet suffisamment bas pour garder les entreprises à forfait sur le sol genevois, et suffisamment haut pour limiter les pertes fiscales des collectivités publiques. Pour les sociétés à statut particulier, le passage de leur taux d'imposition de 11,6% à celui de 13% prévu représenterait effectivement un surcoût de l'ordre de 250 millions par rapport à leur taux d'imposition actuel.

Pour les collectivités publiques et d'après une quarantaine de simulations effectuées par le DF, les pertes fiscales potentielles s'élèveraient ainsi entre 370 et 420 millions par an.

Mais différents types de compensations sont actuellement discutées :

- Il se pourrait tout d'abord que la Confédération rétrocède aux cantons une part plus importante de l'IFD, soit 21,2 % au lieu des 17 % actuels. Cela représenterait une compensation de 130 millions pour Genève;
- Une mise à contribution des entreprises est également négociée avec les milieux patronaux en matière de petite enfance et de formation professionnelle (prélèvement de 0,22 % sur la masse salariale), laquelle permettrait des recettes chiffrées à 55 millions;
- Enfin, une réduction des avantages sur la déduction des dividendes (30 % au lieu des 40 % dans RIE II) pourrait produire quelque 20 millions.

En tenant compte des compensations susmentionnées, le Gouvernement cantonal table davantage sur des pertes fiscales s'élevant de 160 à 220 millions par année pour les collectivités.

Dans ce contexte, M. Dal Busco a réitéré l'engagement du Conseil d'Etat concernant une répartition équitable avec les communes des compensations obtenues.

Mais il s'agira aussi de trouver des moyens d'attribuer équitablement les compensations entre les communes elles-mêmes au prorata des pertes. Un fonds de régulation pourrait être utilisé.

Ces questions seront prochainement traitées au sein de la nouvelle Commission des finances de l'ACG, laquelle réunira les magistrats communaux en charge des finances.

BEPS («Base Erosion and Profit Shifting»)

BEPS consiste en un projet de l'OCDE visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices dans des juridictions prévoyant une imposition faible, voire nulle. Une quinzaine de rapports ont été publiés sur la question.

Il a notamment été relevé que ce projet n'impactait pas RIE III, dans la mesure où les recommandations qui émanent des différents rapports de l'OCDE sur la question font partie intégrante du projet de réforme fiscale.

TPC (taxe professionnelle communale)

Vu les impacts de RIE III sur les entreprises jouissant du forfait, les modalités d'adaptation de la TPC à cette situation

devront être discutées au sein de la Commission des finances de l'ACG.

Péréquation financière intercommunale

Il a été admis que le système actuel de la péréquation financière intercommunale devait être repris afin d'atténuer les disparités fiscales entre les communes.

modèle actuel en augmentant le pourcentage des ressources partagées dans la LRPFI (actuellement 1%).

A cette occasion, M. Dal Busco a rappelé l'objectif stratégique du Conseil d'Etat consistant à remplacer le système actuel par une imposition au lieu de domicile, tout en se montrant ouvert, dans l'intervalle et de manière temporaire, à un renforcement de la péréquation par une évolution du

Enfin, le Conseil d'Etat souhaite reprendre dans les meilleurs délais ces éléments, si possible dès que le dossier de la répartition des tâches arrivera à son terme.

*Pour toute information complémentaire :
M. A. Rüttsche*

Entretien des voies publiques cantonales

Lors de la séance du Comité du 11 janvier 2016, la Cour des comptes, représentée par MM. François Paychère, Magistrat titulaire, et Gilles Moinat, Directeur d'audit, a eu l'occasion de présenter aux membres du Comité ses conclusions suite à la publication d'un rapport d'audit relatif à l'entretien des voies publiques cantonales intervenue en décembre 2015.

En substance, la Cour des comptes a relevé que la législation genevoise comportait une importante lacune, soit l'absence d'une définition d'une voie publique cantonale dans la législation sur les routes.

L'audit en question a été mené en collaboration avec le DETA, et a pu être enrichi d'une expertise menée par l'Observatoire Universitaire de la Mobilité.

De plus et bien qu'une révision de la classification des voies publiques ait eu lieu en 1998, aucune nouvelle révision n'est intervenue depuis, alors même que la loi l'impose au moins une fois tous les 10 ans.

La Cour des comptes a également mis en avant le fait qu'elle a, dans le cadre de ses travaux, rencontré des difficultés pour obtenir les coûts liés aux charges d'exploitation des routes communales.

Ce problème devrait cependant pouvoir être solutionné lors de l'instauration du MCH2 dans les communes, raison pour laquelle une recommandation a été faite dans ce sens au Service de surveillance des communes.

Vu les conclusions de la Cour des comptes, le Comité a décidé de demander au Conseil d'Etat que ce débat soit repris dans le cadre des discussions en cours sur la répartition

des tâches (LRT), et de reprendre la définition de la hiérarchie fonctionnelle, définie par le plan directeur du réseau routier, afin de l'adapter à une gestion de la circulation du réseau de quartier par les communes.

Pour le surplus et hors de ce contexte, les membres du Comité ont pris acte que les communes seront prochainement mises à contribution dans le cadre d'un nouvel audit de la Cour des comptes, celle-ci ayant prévu de se pencher sur les processus de naturalisation.

Pour toute information complémentaire :
M. A. Rüttsche

Projet de loi modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (Accessibilité des personnes en situation de handicap) - PL 11718

L'ACG a été auditionnée sur ce projet de loi le 26.01.2016 par la commission des travaux du Grand Conseil. Cette audition faisait suite au dépôt d'un projet de loi par le Conseil d'Etat proposant une refonte de l'art. 109 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) relatif à l'accessibilité des constructions aux personnes souffrant d'un handicap.

Le Comité a pris acte du fait que les modifications proposées consistaient principalement en une adaptation de la loi aux dispositions de la nouvelle Constitution genevoise. En outre et par rapport au droit

actuel, les mesures permettant de déroger aux prescriptions ont été étendues, et la possibilité pour le département cantonal compétent d'ordonner l'adaptation de bâtiments existants a été rendue plus restrictive.

Compte tenu de ces éléments, le Comité de l'ACG a communiqué aux membres de la commission des travaux du Grand Conseil qu'il préavisait favorablement ce projet de loi.

Pour toute information complémentaire :
M. P. Aegerter

Commissions cantonales

Le Comité a pris acte de certaines réactions négatives des communes quant à la suppression de certaines représentations de l'ACG au sein de commissions officielles.

Considérant les problèmes pratiques relevés par les communes qui s'inquiétaient d'un tel désengagement, le Comité a donc décidé de maintenir l'ensemble des délégations ACG auprès des différentes commissions cantonales officielles et autres groupes de travail, sous réserve de celles

dissoutes ou fusionnées dans le cadre du PL 11458.

Le Comité a également décidé que la lettre de mission établie par la Direction générale de l'ACG sera prochainement adressée à tous les représentants actuellement en fonction pour signature.

Pour toute information complémentaire :
M. P. Chiararia

Désignation de délégués ACG

Le Comité de l'ACG a désigné :

- Mme Ruth Bänziger, en remplacement de M. Philippe Poget, pour représenter l'ACG auprès du Conseil du développement durable, au sein duquel

siègent déjà Mme Beatriz de Candolle et M. Nicolas Walder.

Pour le surplus, la liste complète des représentants de l'ACG figure sur le site internet de l'ACG, soit sur le lien suivant :

[REPRESENTATIONS ACG](#)

200^{ème} anniversaire des communes réunies

En 2006, le Comité d'organisation du 175^{ème} anniversaire des communes réunies (lequel a eu lieu en 1991) avait décidé de transférer le solde positif du budget de l'époque à l'ACG, afin que celui-ci serve à financer les festivités du 200^{ème} anniversaire.

Le Comité de l'ACG a donc décidé d'affecter CHF 10'000.- pour l'achat d'une borne en verre géante intitulée « Histoire et territoire : Sarde, français, genevois – nos identités successives », d'après un projet mené par la HES-SO Genève.

Cette borne, qui sera installée sur la place du Rhône du 28 avril au 13 mai 2016, fera partie d'un ensemble de 25 bornes-miroirs géantes disposées sur l'ensemble du territoire du Grand Genève, lesquelles renverront aux enjeux et à l'avenir de notre région transfrontalière.

Le montant résiduel sera affecté aux éventuelles publications liées aux manifestations du 200^{ème} éditées par les communes genevoises, pour lequel une invitation a été adressée aux communes.

Pour toute information complémentaire :
M. P. Chiararia

Proposition de modification du règlement sur les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires en vue d'introduire la possibilité de mandater des entreprises de sécurité

L'ACG a été consultée par M. P. Maudet, Conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'économie (DSE), dans le cadre d'une demande émanant d'une commune souhaitant pouvoir mandater une entreprise de sécurité pour assurer les missions des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires.

Considérant que certaines petites communes pouvaient rencontrer des difficultés en matière de recrutement et/ou de gestion des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires, le Comité de l'ACG a communiqué son préavis favorable à M. P. Maudet pour une modification du règlement concerné, à la condition que les

personnes affectées à cette tâche par des sociétés privées soient soumises aux mêmes contraintes que les patrouilleurs et patrouilleuses mandatées par les communes.

Enfin, dans la mesure où les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires jouent aussi un rôle social et attendu que leur travail est aussi vecteur d'intégration, le Comité a émis le souhait que le recours à une entreprise de sécurité pour assumer un tel mandat ne devienne pas la règle, mais reste l'exception.

Pour toute information complémentaire :
M. P. Aegerter

Commissions de l'ACG

Le Comité a désigné les personnes suivantes aux fonctions de Président(e) et Vice-Président(e) des Commissions de l'ACG :

Commission de la culture

Mme Stéphanie Lammar : Présidente
M. Philippe Thorens : Vice-président

Commission des finances

M. François Mumenthaler : Président
M. Thierry Durand : Vice-président

Commission de l'urbanisme et de la mobilité

M. Nicolas Walder : Président
Mme Fabienne Monbaron : Vice-président

Commission de la sécurité

M. Philippe Decrey : Président
M. Christophe Senglet : Vice-président

Commission de la cohésion sociale

Mme Christiane Nicollin : Président
M. Alain Corthay : Vice-président

Commission du sport

M. Frédéric Renevey : Président
M. Laurent Jimaja : Vice-président

Avant-projet de loi sur les fusions de commune

Suite à la consultation écrite des communes intervenue au mois de janvier 2016 sur cet avant-projet et vu que celle-ci n'a donné lieu à aucune opposition, le préavis favorable de

l'ACG a été transmis par écrit à M. F. Longchamp, Président du Conseil d'Etat.

Pour toute information complémentaire :
M. A. Rüttsche

Composition du Comité ACG (2015-2020)

Président : **M. Thierry Apothéloz**, Maire de Vernier
Vice-présidents : **Mme Sandrine Salerno**, Conseillère administrative de la Ville de Genève et **M. Dinh Manh Uong**, Conseiller administratif de Confignon
Membres : **M. Damien Bonfanti**, Conseiller administratif de Lancy, **Mme Karine Bruchez-Gilberto**, Maire d'Hermance, **Mme Francine de Planta**, Conseillère administrative de Collonge-Bellerive, **M. Claude Guinans**, Maire de Satigny, **M. Cédric Lambert**, Conseiller administratif de Versoix, **M. Xavier Magnin**, Maire de Plan-les-Ouates, **M. Gilles Marti**, Maire de Puplinge, **M. Philippe Schwarm**, Maire de Pregny-Chambésy, **M. Yves-Marie Trono**, Maire de Perly-Certoux, **M. Gilbert Vonlanthen**, Maire de Bernex
Direction : **M. Alain Rüttsche**, Directeur général, **M. Thierry Gauthier**, Directeur général adjoint, **M. Paolo Chiararia**, Administrateur, **M. Philippe Aegerter**, Juriste et rédacteur responsable